

Liberté Égalité Fraternité Envoyé en préfecture le 15/11/2022 Reçu en préfecture le 15/11/2022 Affiché/Publié le 15/11/2022

ID: 040-214002610-20221114-2022G_68DE-DE

PAU, le 19/10/22

Le Directeur départemental des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques

À

M. LE MAIRE DE SAINT GEOURS DE MAMREMNE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRENEES ATLANTIQUES POLE EVALUATION DOMANIALE 64-40 8 PLACE D ESPAGNE 64019 PAU CEDEX 09

Téléphone : 05 59 82 24 00

Courriel: ddfip64.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Jean-Yves AMYOT

Téléphone : 05 59 82 29 06

06 20 16 34 67

Courriel: jean-yves.amyot@dgfip.finances.gouv.fr Réf. OSE: 2022-40261-74364 DS: 10050384

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE

Désignation du BIEN: Lots de terrain à bâtir

Adresse du Bien: Avenue George Sand - 40230 Saint-Geours de Maremne

VALEUR VENALE: 2.950.000 € HT

Il est rappelé que les collectivités locales ou leurs groupements peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de cette valeur.

1 - Service Consultant:

Commune de Saint-Geours-de-Maremne

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Mathieu DIRIBERRY

2 - Date de consultation

: 05/10/2022

Date de réception

: 05/10/2022

Date de visite

: non visité

Date de constitution du dossier « en état »

: 05/10/2022

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet de cession de 44 lots du lotissement communal «Cousins II ».

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Sur la commune de St Geours de Maremne, parcelle cadastrée AY 120p. d'une superficie de 22.726 m² environ.

Lots 1 à 44 du lotissement communal « Cousins II » correspon Reçulempréfecture le :15/11/2022 atir si abords du collège Aimé Césaire et de la Gendarmerie.

Affiché/Publié le 15/11/2022

Envoyé en préfecture le 15/11/2022 Reçu en préfecture le 15/11/2022 âtir situ Affiché/Publié le 15/11/2022 ID : 040-214002610-20221114-2022G_68DE-DE

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Commune de Saint-Geours-de-Maremne

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Zone Uhc du PLU en vigueur.

Zone de moyenne à faible densité à caractère principal d'habitation et activités complémentaires à l'habitat.

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VENALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode comparative.

La valeur vénale du bien est estimée à 2.950.000 € HT.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

Dix huit mois.

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la rechérche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

Benoît SABLAYROLLES Administrateur des finances publiques